

Formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



PRESENTATION

Le titulaire de CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance peut exercer différents métiers (agents territorial spécialisé des écoles maternelles, assistante maternelle, garde d'enfants,...). Il peut exercer à domicile, au domicile des parents ou dans des structures collectives (école maternelle, crèche collective, halte-garderie, garderie périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, multi-accueil). Il peut poursuivre dans le secteur Sanitaire et Social ou préparer les concours d'aide-soignante ou d'auxiliaire de puériculture.



PUBLIC ET PREREQUIS

- Être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen
- Vouloir évoluer dans le domaine de la Petite Enfance
- Tous publics
- Être en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le titulaire du CAP AEPE est capable d'assurer :

-Une fonction de communication : accueil des enfants, relations avec les parents, les enseignants, les services municipaux, sécurisation de l'enfant.

-Une fonction éducative : Apprentissage des règles de vie collective, aide à l'acquisition de l'autonomie, aide au développement affectif, intellectuel et sensoriel par la parole, le chant, le jeu

-Une fonction d'exécution : soins, hygiène corporelle, aide à la prise de repas, entretien courant des locaux, aménagement de l'espace.

-Une fonction d'organisation : organisation des activités définies par l'enseignement dans une école maternelle, du lieu de chaque activité, gestion des stocks de matériels et produits.



PROGRAMME

Accompagner le développement du jeune enfant : 200 h

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Exercer son activité en accueil collectif : 86h

- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant – parents – professionnels

- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en EAJE et ACM

Exercer son activité en accueil individuel : 140 h

- Organiser son travail
- Négocier le cadre de travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

Réaliser/Démontrer d'une expérience professionnelle ou de stages (16 semaines)

Prévention, sécurité, environnement : 24h

L'ensemble des blocs de compétences doivent être suivis même si le candidat dispose de dispenses à l'examen.



VALIDATION

- Examen académique écrit, oral et pratique du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (Diplôme de Ministère de l'Éducation Nationale de niveau V)

Dates des épreuves :

- A partir de mai si le candidat n'est pas dispensé des matières générales
- A partir de début juin pour les matières professionnelles (dates non disponibles dans les académies)

91% des formés ont obtenus leur diplôme sur la session 2021

Vous pouvez consulter l'ensemble des indicateurs calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle à cette adresse :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



ORGANISATION GENERALE, DUREE, DATES

La formation est de 450 heures sur une année scolaire débutant courant août jusqu'à début juin.



LIEU

Selon les centres de formations



CONTACT

contact@kiwi-institute.com



Service administratif : **02.30.96.35.42**

Pour toute demande d'une personne en situation de handicap, celle-ci doit être transmise au Référent Handicap pour l'étude de sa faisabilité.

f.oger@kiwi-institute.com / **02.30.96.15.48**

